

Rapport du jury

Examen professionnel d'animateur principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade

Session 2022

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'animateur principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade a été ouvert au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé l'examen professionnel en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 15 mars au 20 avril 2022
Date de limite de dépôt	Le 28 avril 2022
Epreuves écrites	Le 15 septembre 2022
Jury d'admissibilité	Le 15 novembre 2022
Epreuves d'admission	Le 13 et le 14 décembre 2022
Jury d'admission	Le 14 décembre 2022

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

2) Les conditions particulières d'accès :

L'examen professionnel, au titre de l'avancement de grade, est ouvert aux animateurs territoriaux ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

3) Les candidats :

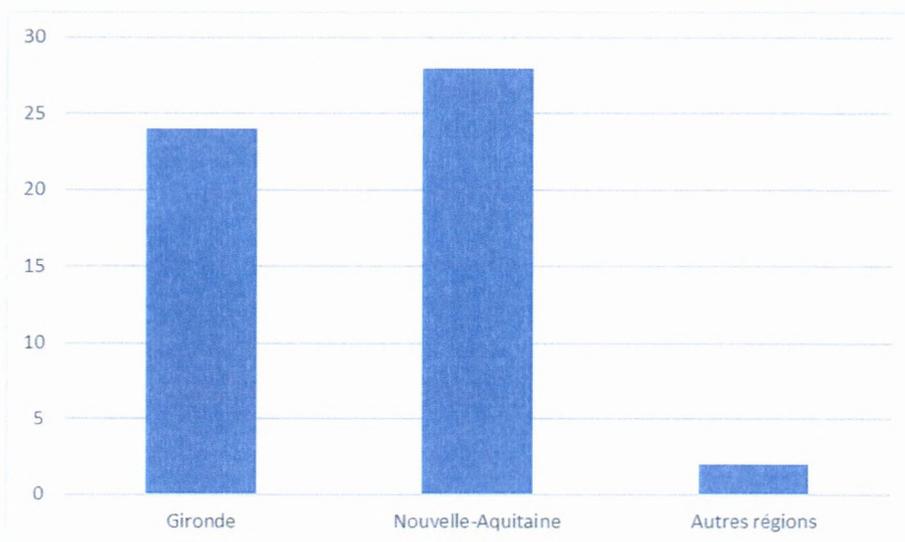
68 candidats se sont inscrits.

54 candidats ont été admis à concourir :

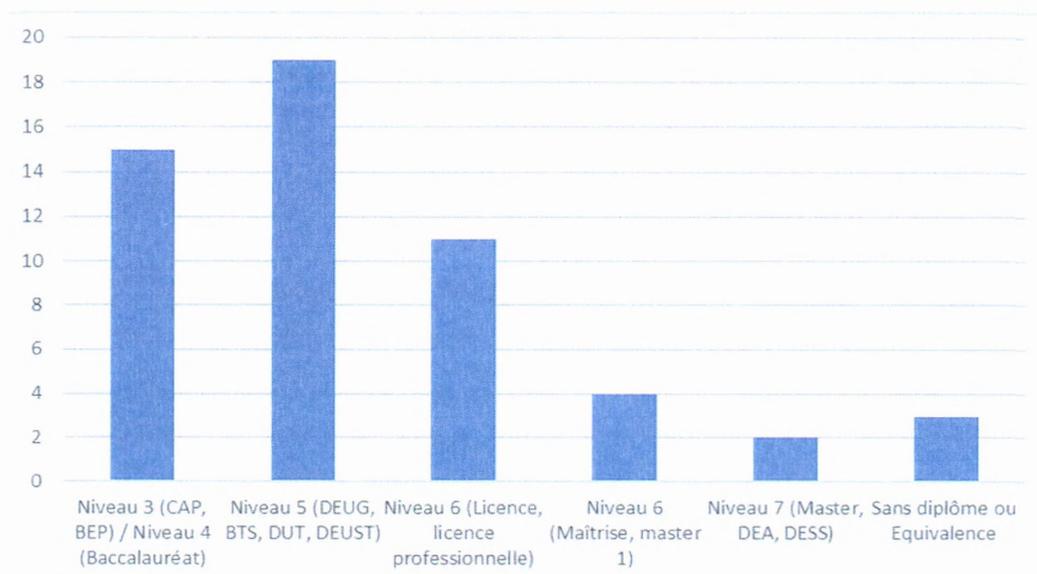
- 13 candidats ont été refusé à concourir : ils ne remplissaient pas les conditions de grade ;
- 1 candidat a annulé son inscription.

• Répartition des candidats admis à concourir

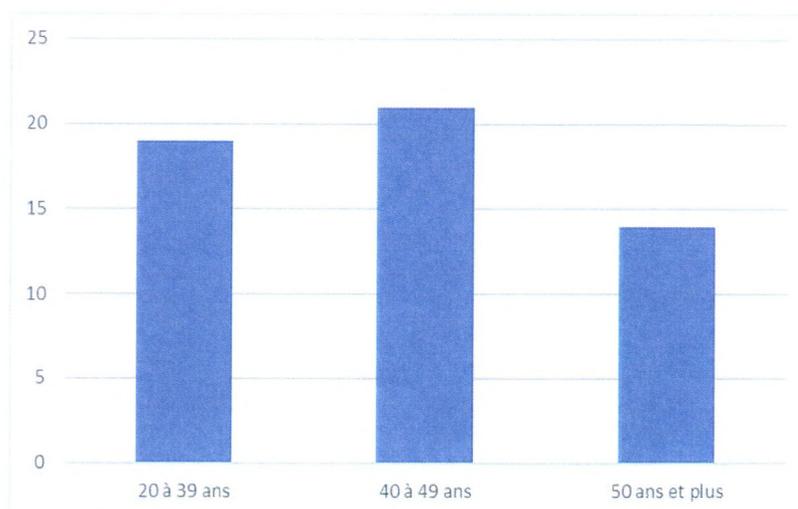
✓ par région :



✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



4) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel d'animateur principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A et B et personnalités qualifiées.

5) L'épreuve écrite :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 15 septembre 2022, au Hangar 14 à Bordeaux.

b) Contenu

L'examen professionnel comprend 1 épreuve :

- Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

c) Présence

38 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite de l'examen professionnel.

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 29.63 %.

d) Résultats

Epreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Rédaction d'un rapport	10,68	17,50	1	1

6) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

97 % des candidats présents à l'examen professionnel ont été déclarés admissibles.
1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 1 copie a été écartée du processus de sélection comprenant un signe distinctif : collectivité/commune/lieu examen citée dans la copie.

7) L'épreuve orale

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

a) Déroulement

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 12 au mercredi 14 décembre 2022, au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

c) Présence

35 candidats se sont présentés à l'épreuve orale de l'examen professionnel.

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 3 %.

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Pour l'examen professionnel d'animateur principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade 25 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est le suivant :

- 20 points, soit 10/20.

9) Analyse et conclusion :

a) Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite :

Les correcteurs de l'épreuve écrite s'accordent sur le fait que le sujet est vraiment d'actualité avec des articles et des documents très riches qui peuvent être intéressants pour les candidats afin de développer des actions dans leur quotidien professionnel.

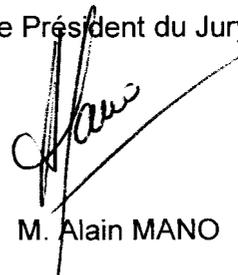
b) Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale :

Les membres du jury constatent un manque de préparation, peu de curiosité sur l'environnement territorial et les autres champs de leur métier (EHPAD, médiathèque...).

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,



M. Alain MANO

□ □ □ □